

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 JUIN 2015 à 20 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Michel GOUGET, Gisèle GRANGE, Gérard PUIPIER, Michel CROIZER, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Gérard PINATTON, Marie-Hélène TONIN, Catherine PEJU, Stéphanie CHAMBE, Hervé REY, Jean MATHIEU, Muriel CHENOUARD-GAUTIER.  
Secrétaire de séance : M.CROIZER.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

**Location local de la Madeleine :** Mme DESMET, sage-femme, qui assure deux consultations en mairie est intéressée pour louer un local libéré récemment, dans le bâtiment communal, place de la Madeleine. Elle souhaite l'utiliser avec son mari qui exerce la profession de kinésithérapeute. Le conseil estime qu'il est important que ce service puisse de nouveau être proposé sur la commune, complétant ainsi l'offre de soins déjà présente. Le prix de location serait fixé à 65 euros les 6 premiers mois puis 130 euros à partir du 7ème mois d'occupation.  
**Cette demande est approuvée à l'unanimité moins une abstention.**

**Zone artisanale de l'Olivière :**

Les 5 000 m<sup>2</sup> de terrain disponibles à l'Olivière pourraient être divisés en 2 lots. Un artisan-plombier est intéressé, depuis longtemps par un de ces deux lots pour y créer 1 local professionnel, il est important de lui répondre rapidement, avant qu'il ne se tourne vers une autre solution, en dehors de Montrottier. De son côté, BIOEX veut s'agrandir et envisagerait de racheter un bout de terrain à la société Rousset-Chaverot, qui lui étudie aussi la possibilité d'une installation sur le 2<sup>ème</sup> lot.

Des travaux seront nécessaires : aménagement d'un chemin dans la zone (achat de terrain) et viabilisation. Une première estimation du coût global de l'opération est évaluée à 94 300 €. Ces lots pourraient être vendus à 25 € le m<sup>2</sup> pour effectuer une opération blanche.

**Autorisation est donnée par le conseil municipal, à l'unanimité, pour une consultation des entreprises,**

**Modifications statutaires à la Communauté de communes :**

Le conseil municipal valide la décision prise en Conseil Communautaire que la Communauté de Communes gère le nouveau « Service de Transport Solidaire », suite à l'arrêt du dispositif « Transport à la demande », par le Conseil Général.

B. Chaverot rappelle que ce service coûtait pour le seul ex-canton de Saint Laurent de Chamousset 900 000 €. La Communauté de Communes s'engagerait à hauteur de 80 000 € dont la moitié serait subventionnée par le Conseil Général. Les dossiers de demande d'utilisation seront examinés par chaque mairie qui émettra un avis consultatif. Fonds National Péréquation des ressources intercommunales

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité moins une abstention, la demande du Conseil Communautaire de conserver l'enveloppe supplémentaire de 43 765 € en principe accordée aux communes au profit de la Communauté de Communes De Chamousset en Lyonnais.

Cet accord est assorti d'une remarque d'un élu souhaitant que les engagements pris en matière de tourisme sur la commune de Montrottier, soient respectés.

Il est regretté que plusieurs commissions mises en place au sein de la Communauté de Communes n'aient pu encore siéger.

**Appentis pour le matériel du Comité Intersociétés**

Plusieurs devis sont présentés pour la construction d'un appentis dans la cour de l'ancienne école publique pour abriter les remorques contenant les chapiteaux que possède le Comité.

L'entreprise DC Charpente est retenu pour un montant de 7 041 € TTC,

Mme G. Grange, en tant que présidente du Comité, ne prend pas part au vote.

**Bâtiment des « Genêts »**

La société Euclide a été contactée pour réaliser une étude sur la structure du bâtiment : sa nature, sa solidité et plan de charges. Elle permettra de définir les parties faibles du bâtiment et de déterminer éventuellement les parties à démolir. Le coût de cette étude serait de 4 745 €.

Le cabinet de Loïc Parmentier proposera deux scénarios de reconversion du bâtiment des Genêts, en septembre, à partir des éléments fournis par la commission municipale qui travaille sur le sujet, pour aboutir à un projet définitif

partir des éléments fournis par la commission municipale qui travaille sur le sujet, pour aboutir à un projet définitif en fin d'année.

Le conseil donne son accord pour cette étude de la société Euclide, à l'unanimité moins un vote contre.

### **Pose d'un système d'alarme au local communal**

Suite au dernier vol dans le local communal d'entrepôt du matériel (7 000 € de matériels volés, pour un remboursement de 2 400 par l'assurance), il devient indispensable de l'équiper d'un système d'alarme comme le recommande la compagnie d'assurance.

Plusieurs devis sont présentés. Le conseil retient la proposition de l'entreprise EGELEC (Éric Garnier) pour un montant de 1 550,00 € TTC,

Devis accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

### **Prix et qualité de l'eau**

Mme Tonin présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau, préparé par le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais.

Le Syndicat fournit l'eau sur 74 communes, dont 24 dans le département de la Loire. La « Lyonnaise des Eaux » est de nouveau en affermage pour 10 ans, de 2012 à 2022.

- 5 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont prélevés à la station de Grigny.
- 32 000 abonnés, dont 703 à Montrottier
- Longueur du réseau : 2 080 kms
- Prix de l'eau : 2,70 € en moyenne (hors assainissement),
- Le taux de conformité de l'eau distribuée est de 100/100
- Compte tenu des fuites sur le réseau, le taux de rendement est de 71,9/100
- Renouvellement du réseau : 19 kms en 2014

### **Soirée Barbecue**

Une soirée « barbecue » sera proposée aux jeunes à la Maison des Jeunes au cours de l'été. Une participation de 5 € serait demandée aux participants.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **Autostop participatif**

Des panneaux de signalement (fournis le Simoly) des Points Stop seront posés aux deux sorties du village : aribus du Plan de Rieu et à la Croix Berthier.

### **Bureau de Poste**

Une rencontre avec les responsables du bureau de Poste de Montrottier aura lieu le 20 juillet. Si l'activité tri du courrier n'est pas remise en cause, des interrogations pèsent sur la survie du bureau de Poste de la commune. Des formules alternatives sont mises en place dans certaines communes rurales qui s'appuient sur des conventions passées avec des commerçants locaux ou les municipalités.

### **Maison de Jeunes**

Des dégradations et actes malveillants ont eu lieu aux abords et sur la Maison des Jeunes, qui peuvent nuire à l'image de ce lieu d'animation. Avant toute autre mesure de protection du lieu, il sera procédé à l'extinction de la lampe située au-dessus de la porte d'entrée du local. Prévenue, la Gendarmerie de Saint Laurent effectuera des rondes plus fréquemment.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Prochain Conseil Municipal le mercredi 22 juillet à 20 H

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39

Mail : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)